

Résidence autonomie de Condom : le Département fait une mise au point



Résidence autonomie de Condom : le Département fait une mise au point

Suite aux propos tenus dans la presse par le Maire de Condom, le Conseil départemental souhaite faire une mise au point sur la procédure de réponse à l'appel à projet ouvert fin 2022 dans le cadre du déploiement de résidences autonomies, appel à projet voulu par la majorité départementale.

Le département du Gers fait en effet face à un vieillissement accéléré de sa population, avec une part de personnes âgées de plus de 65 ans qui pourrait atteindre 38% de la population à l'horizon 2040.

Ce changement démographique oblige à repenser la place accordée aux séniors dans la société et à proposer des parcours résidentiels diversifiés et adaptés. C'est en ce sens que le Conseil départemental mène depuis 2019 une politique visant notamment à développer différents types d'habitats inclusifs sur notre territoire.

5 structures ont officiellement candidaté à l'appel d'offre départemental résidence autonomie, basé sur des critères nationaux élaborés par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

Malgré un accompagnement constant, objectif et transparent de l'ensemble des porteurs de projets par les services du Département et l'implication des conseillers départementaux au premier rang desquels Elodie Lanave et Philippe Bret, aucun projet n'a été déposé sur la commune de Condom.

« C'est avec surprise et colère que j'ai pris connaissance des déclarations publiques du maire de Condom concernant le projet d'implantation d'une résidence autonomie dans sa commune, mettant gravement en cause le Conseil départemental et les conseillers départementaux du canton Baise-Armagnac.

Je constate une fois de plus avec regret que M. Rousse a choisi de polémiquer injustement et maladroitement pour tenter de masquer ses errements ou échecs locaux. Il serait plus profitable à la commune de Condom et à ses habitants que son maire décide enfin de travailler en bonne intelligence avec le Département et ses représentants plutôt que de constamment vouloir mener seul et dans la confrontation des dossiers qu'il ne maîtrise pas. Ce n'est pas ainsi qu'on gère efficacement et dans la transparence une commune, ni qu'on respecte ses partenaires institutionnels.

En ce qui concerne le projet de création d'une résidence autonomie à Condom, et comme le sait très bien M. Rousse, la situation est simple : aucun candidat n'a officiellement déposé de dossier de candidature ! Je peux comprendre la déception des élus municipaux mais en faire porter la responsabilité au Département et plus particulièrement aux conseillers départementaux du canton est tout simplement irresponsable et inadmissible.

Je le réaffirme solennellement, le Conseil départemental œuvre au quotidien pour un développement équilibré du Gers et il n'y a pas à mes yeux de territoire de seconde zone ou faisant l'objet d'un quelconque ostracisme.

Comment peut-on affirmer sérieusement que le Département ne soutient pas ou mal la commune quand on connaît notre engagement sur des dossiers tels que la restauration du centre Salvandy, la réhabilitation de la Cathédrale St Pierre, notre soutien au projet d'habitat inclusif sur la commune ou au développement de logements financièrement accessibles, aux événements culturels tel que le festival européen de Bandas Y Penas ou aux clubs sportifs, la création de la voie verte de l'Armagnac récemment inaugurée, ou plus généralement à l'exercice de nos compétences servant directement la population, collège, routes, ehpad, caserne de secours.....

La proximité d'échéances électorales ne peut justifier ce type de propos mensongers et politiciens doublés d'attaques personnelles, qui conduisent à fragiliser la confiance de la population dans les élus et donc dans la République »

Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers